

البنك الجزائري للتجارة الخارجية (ش.م)

BANQUE ALGERIENNE DU COMMERCE EXTERIEUR S.A.
ALGERISCHE AUSSENHANDELSBANK AG
ZURICH

**Rapport annuel
2016**

البنك الجزائري للتجارة الخارجية (ش.م)

BANQUE ALGERIENNE DU COMMERCE EXTERIEUR S.A.

ALGERISCHE AUSSENHANDELSBANK AG

ZURICH

Rapport annuel 2016

Table des matières

	page
Table des matières et nos activités	2
Adresses	3
Actionnaires et organes de la banque	4
Rapport du Conseil d'Administration	5-6
Rapport annuel	7-11
Bilan au 31 décembre	12
Compte de résultat et répartition du bénéfice	13
Etat des capitaux propres	14
Principes comptables et d'évaluation des comptes annuels	15-22
Informations sur le bilan au 31.12.2016	23-32
Informations sur les opérations hors bilan	33
Informations sur le compte de résultat	34-35
Exigences de publication liées aux fonds propres et à la liquidité	36-37
Rapport de l'organe de révision	38-39

Nos activités

- Notification et confirmation de crédits documentaires
- Escompte du produit de lettres de crédit
- Encaissements documentaires
- Cautionnements et garanties bancaires relatifs à des lettres de crédits
- Syndication et participation aux risques
- Opérations sur les devises
- Paiements en Suisse et à l'étranger
- Informations commerciales

البنك الجزائري للتجارة الخارجية (ش.م)

BANQUE ALGERIENNE DU COMMERCE EXTERIEUR S.A.

ALGERISCHE AUSSENHANDELSBANK AG

ZURICH

Siège Talacker 41
8001 Zürich

Adresse postale Postfach 3877
8021 Zürich

Téléphone général +41 44 218 50 60

Téléfax +41 44 211 36 27

Site web www.bace.ch

E-Mail info@bace.ch

SWIFT AEXTCHZZ

Actionnaires et Organes de la Banque

Actionnaires

Banque Nationale d'Algérie (BNA), Alger
Fonds National d'Investissement (FNI), Alger

Conseil d'Administration

Président	Achour ABOUD Président Directeur Général de la Banque Nationale d'Algérie (BNA), Alger
Vice-Président	Jean-Paul FOITY, Genève *
Membres	Ahcene HADDAD Directeur Général du Fonds National d'Investissement (FNI), Alger
	Asma HOVAGEMYAN, Genève *
	Walo FRISCHKNECHT, Lachen *

Comité d'Audit

Président	Walo FRISCHKNECHT, Lachen *
Membre	Jean-Paul FOITY, Genève *

* Administrateurs indépendants selon la Circulaire FINMA 2008/24

Direction

Directeur Général, CEO	Karim-Eddine KHELLILI
Directeur Principal, COO	Christoph LUETHY
Directeur Principal	Oswaldo BERNALES

Organes de révision

Révision externe	KPMG SA, Zurich
Révision interne	PricewaterhouseCoopers SA, Zurich

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 Avril 2017

Messieurs les Actionnaires,

L'environnement économique et financier dans lequel évolue le secteur bancaire est devenu plus difficile au cours des douze derniers mois, tant dans les pays avancés que dans les marchés émergents.

Dans la zone Euro, la conjoncture est marquée par une reprise des économies nationales, accompagnée par une faible augmentation de l'inflation. Nonobstant ces signaux positifs, la Banque Centrale Européenne (BCE) poursuit sa politique de taux d'intérêts directeurs historiquement bas et son programme de rachat d'obligations étatiques et privées.

La Banque Nationale Suisse s'est alignée sur la politique des taux d'intérêts bas de la BCE et persiste sur des taux d'intérêts négatif de -0.75% sur les avoirs en comptes de virement.

L'Amérique s'est vue confirmée dans sa tendance positive, réalisant des taux de croissance soutenus et un taux de chômage inférieur à 5%. En décembre 2016, la FED a augmenté d'un quart de point son taux directeur. Cette augmentation est la deuxième, après celle de décembre 2015.

Les pays émergents, par contre, sont confrontés notamment à une demande faible de la part des pays industrialisés, des prix des matières premières en baisse et un tassement du commerce extérieur mondial d'environ 30%.

En 2016, la Chine enregistre le taux de croissance le plus faible depuis 1991 et la Russie, le Brésil et l'Argentine subissent des taux de croissance négatifs.

Malgré le tassement des volumes du commerce extérieur avec l'Algérie et, par conséquent, la baisse en 2016 des engagements conditionnels liés aux accreditifs d'exportation confirmés de CHF 1'234.8 Mio à CHF 859.6 Mio, la banque a pu augmenter les produits sur les opérations de crédit de KCHF 14'921 à KCHF 15'855.

C'est dans ce contexte que la BACE a pu maintenir ses efforts en matière de performances et de croissance soutenue.

Les produits des intérêts et des escomptes ont également connu une croissance de KCHF 1'089 à KCHF 3'901 grâce à la hausse des taux d'intérêts en USD. Les produits d'intérêts des immobilisations financières étaient, par contre, moins élevés de KCHF 371, en raison de la persistance des taux d'intérêts en CHF à un niveau bas, voire négatif. Les produits totaux bruts ont ainsi augmenté de CHF 18.3 Mio à CHF 21.7 Mio soit plus de 19%.

Les charges totales ont atteint CHF 8.2 Mio, soit une augmentation de 2.2% par rapport à l'année précédente. Les intérêts et commissions versés ont augmenté de 15 KCHF. Les charges de personnel ont augmenté de 110 KCHF par rapport à 2015. Quant aux autres charges d'exploitation, elles ont augmenté de KCHF 51, soit de 1.9% du fait notamment de l'évolution des charges d'IT et des charges de consultation.

Ainsi la BACE a pu réaliser un résultat opérationnel en croissance de 39% environ par rapport à celui de 2015.

La constitution de provisions à caractère de réserve pour un montant d'environ CHF 5.0 Mio et des amortissements liés aux investissements informatiques se sont traduits par un bénéfice net après impôts de CHF 4'149'224.23 en 2016.

L'Assemblée Générale dispose d'un bénéfice total à répartir de CHF 4'240'425.31 soit :

Bénéfice de l'exercice :	CHF	4'149'224.23
Bénéfice reporté :	CHF	91'201.08

Le Conseil d'Administration se félicite de pouvoir poursuivre la politique de l'Assemblée Générale, visant l'augmentation et la consolidation des fonds propres dans le but d'accroître les capacités d'engagements de la banque, en procédant à la répartition suivante :

Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	CHF	210'000.00
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice	CHF	3'900'000.00
Report à nouveau	CHF	130'425.31
	CHF	<u>4'240'425.31</u>

Le Conseil d'Administration adresse à l'ensemble du personnel de la banque, ses relations et partenaires, ses vifs remerciements pour leur dévouement et leur fidélité.

Au nom du Conseil d'Administration



Le Président
Achour ABBOUD

Présentation de la marche des affaires et de la situation économique de l'entreprise

Conditions cadres

Environnement économique

La conjoncture mondiale esquisse des signes de reprise en 2016, la croissance moyenne du PIB se chiffre à 2.9% (prévisions OECD, Nov. 2016). La situation économique demeure, pourtant, différenciée dans les diverses régions du globe.

L'économie américaine enregistre des taux de croissance soutenus avec un taux de chômage inférieur à 5%. La FED a augmenté le taux directeur de 0.25% à 0.50% en décembre 2016.

Par ailleurs, le principal taux directeur de la BCE demeure à un niveau historiquement bas (0.0%) et la BCE reste sur sa politique monétaire expansive, en poursuivant les programmes de rachat de dette publique et d'entreprises (« quantitative easing »). Le taux de croissance de l'UE en 2016 (1.7%) semble être trop faible pour convaincre la BCE à mettre fin à ses mesures d'affaiblissement de l'EUR.

Les pays émergents, quant à eux, sont influencés par une demande faible des pays industrialisés et par la baisse des prix des matières premières. Le commerce extérieur mondial a subi un tassement d'environ 30% en 2016. La Chine avec 6.7% réalise le taux de croissance le plus faible depuis 1991. Certains pays exportateurs de matières premières comme la Russie, l'Argentine et le Brésil ont accusé des taux de croissance négatifs en 2016.

Dans ce contexte, l'Algérie est impactée par le tassement des volumes du commerce extérieur mondial et par les prix de matières premières historiquement bas. Cela a une répercussion directe sur les réserves en devises étrangères du pays et sur ses programmes d'investissement.

En revanche, l'économie suisse semble être résistante aux perturbations mondiales. Elle présente des taux de croissance stables et un taux de chômage bas par rapport aux pays de l'UE, malgré un Franc Suisse fort. La Banque Nationale Suisse continue sa politique des taux d'intérêts négatifs sur les avoirs en comptes de virement de -0.75% afin de soutenir les exportations. Une modification de cette politique n'est pas envisageable à court terme.

Environnement réglementaire

La pression réglementaire sur les banques suisses reste haute. Elle est en majorité influencée par les développements réglementaires internationaux par rapport aux marchés financiers.

L'année 2016 a été caractérisée par l'implémentation des réglementations suivantes :

- Réglementation sur la Publication des banques (Circ. FINMA 2016/01 Exigences de publication liées aux fonds propres et à la liquidité) ;
- Réglementation sur l'échange automatique de renseignements (EAR) mise en œuvre au niveau suisse par la Loi sur l'EAR (LEAR) et l'Ordonnance sur l'EAR (OEAR) ;
- Réglementation sur le blanchiment d'argent (nouveau circ. FINMA 2016/07 sur l'identification par vidéo et en ligne) ;
- Réglementation sur l'infrastructure des marchés financiers (Loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF), Ordonnance sur l'infrastructure des marchés financiers (OIMF), Ordonnance FINMA sur l'infrastructure des marchés financiers (OFM), Révision de l'Ordonnance de la Banque Nationale (OBN)).

Marché des affaires et situation économique de la banque

C'est dans cette situation globale volatile et difficile que la BACE a pu confirmer ses performances et atteindre une croissance soutenue.

En dépit de la diminution de la somme du bilan de CHF 1'472.0 Mio à CHF 1'359.0 Mio, soit de 7,7%, en raison de la diminution des engagements résultant des dépôts sur la clientèle de CHF 1'113.1 Mio à CHF 995.4 Mio, et la diminution des engagements conditionnels des accreditifs confirmés de CHF 1'234.8 Mio à CHF 859.6 Mio, le résultat opérationnel s'est amélioré de KCHF 5'541 à KCHF 7'697, soit de 38,9%.

Résultat net des opérations d'intérêts

Les intérêts des placements interbancaires (y compris les intérêts négatifs de la BNS) ont augmenté de KCHF 1'089 à KCHF 3'901, en raison de l'augmentation des taux d'intérêts à court terme sur l'USD après la décision de la FED d'augmenter son taux directeur de 0.0% à 0.25% en décembre 2015 et de 0.25% à 0.50% en décembre 2016. Le montant des intérêts négatifs sur les avoirs en comptes de virement auprès de la BNS de -0.75% a diminué de KCHF 744 à KCHF 674. Les intérêts des immobilisations financières ont baissé de KCHF 1'446 à KCHF 1'075, conséquence du remplacement des obligations en CHF échues par de nouvelles ayant un rendement nettement inférieur, du fait du tassement des taux suite à l'introduction des intérêts négatifs sur les avoirs en comptes de virement par la BNS en janvier 2015.

Résultat des opérations de commissions et de prestations de service

Les commissions des opérations de crédit ont augmenté de CHF 15.9 Mio à 16.6 Mio, malgré la diminution des engagements conditionnels liés aux lettres de crédit de CHF 1'234.8 Mio à CHF 859.6 Mio, résultat des utilisations des lettres de crédit ouvertes durant les années précédentes.

Les produits des commissions sur les autres prestations de service, principalement commissions sur le trafic de paiements, ont, de l'autre côté, diminué de KCHF 987 à KCHF 740 en raison du nombre inférieur d'utilisations de lettres de crédit par rapport à l'année précédente.

Charges d'exploitation

Les charges du personnel prévues pour la fin de l'année 2016 sont supérieures de KCHF 110 en raison de plus hautes cotisations des caisses de pension. Les autres charges d'exploitation, quant à elles, ont augmenté de KCHF 51 suite aux charges d'informatique (lancement des travaux liés à la mise en place d'une base de données, introduction du format ISO 20022 pour le clearing en CHF et EUR, diverses améliorations du système bancaire) et de consultation (divers projets en relation avec le Risk Management et le Compliance). Les autres charges, tels les frais de loyer (meilleures conditions du nouveau contrat de location à partir du 1.1.2016), les frais légaux et de révision externe, ont été par contre moins élevées par rapport à l'année précédente.

Amortissements

En 2016 la banque a enregistré KCHF 383 d'amortissements sur les investissements liés à la mise à jour de la version du système du front DOKA.

Provisions

Les provisions ont augmenté de CHF 19.2 Mio à CHF 24.7 Mio en raison notamment de la constitution de provisions à caractère de réserve d'environ CHF 5.0 Mio.

Préparation des comptes annuels

À l'aide de notre système de contrôle interne, nous nous assurons que les comptes annuels de notre banque satisfont aux exigences d'exactitude et d'intégralité. Le présent rapport annuel a été approuvé par le Conseil d'Administration le 20 avril 2017.

Révision ordinaire des comptes annuels

L'organe de révision représenté par la société KPMG SA, Zurich a effectué une révision ordinaire au siège de la banque entre le 13.02.2017 et le 10.03.2017. Le rapport de révision des comptes annuels (voir page 38-39) est positif et ne contient aucune réserve ni restriction.

Situation actuelle par rapport aux aspects d'audit prudentiel

Selon les exigences réglementaires de Bâle III, les fonds propres pris en compte pour la couverture des risques se chiffrent à CHF 318.4 Mio. Les „fonds propres nécessaires“ s'élèvent à CHF 44.8 Mio, dont CHF 42.2 Mio correspondent aux risques de crédit, CHF 2.6 Mio aux risques opérationnels, et CHF 0.02 Mio aux risques du marché. Les fonds propres librement disponibles de la banque couvrent les gros risques. Le capital adequacy ratio (CAD) est de 56.8%. Le leverage ratio de Bâle III est de 20.3% (ratio minimal de 3.0%).

Toutes les contreparties respectent les limites maximales définies par la nouvelle Ordonnance Fédérale sur les Fonds Propres (OFR, Etat le 1er janvier 2017).

La situation de la banque, par rapport à la liquidité à court terme est confortable. Au 31.12.2016, la banque a dégagé un ratio de liquidité à court terme (Liquidity Cover Ratio) de 240.5%. Le ratio de la liquidité à long terme (Net Stable Funding Ratio) s'élève, quant à lui, à 365.2%.

En matière d'organes de la banque, nous soulignons que conformément aux exigences de FINMA, trois membres du Conseil d'Administration sont entièrement indépendants.

Effectif

En 2016, la banque a employé en moyenne 18.6 employés équivalent temps plein avec contrat à durée indéterminée (2015 : 19.0). Au 31.12.2016 la banque employait 17.8 employés équivalent temps plein.

Réalisation d'une évaluation des risques

La banque poursuit une politique prudente et durable de gestion des risques. Elle veille à maintenir une relation équilibrée entre les risques et la rentabilité en gérant les risques d'une manière active. Le Conseil d'Administration examine régulièrement la situation des risques de la banque. Il a rédigé un règlement interne garantissant que tous les risques importants sont identifiés, limités et contrôlés. Un rapport complet des risques permet à la Direction et au Conseil d'Administration de forger une opinion concrète et actuelle de la situation des risques de la banque. Le Conseil d'Administration effectue une évaluation de la situation des risques et de l'efficacité des mesures entreprises pour gérer les risques, au moins une fois par année.

Risques de crédit

La quasi-totalité des engagements par signature et engagements conditionnels de la BACE est prise sur des banques. Etant donné les turbulences financières actuelles, la vigilance a été renforcée dans le processus de choix des contreparties. Avec le système de limites internes, par contrepartie bancaire et non-bancaire, la banque contrôle périodiquement les risques de crédit par contrepartie. Les expositions par contrepartie sont aussi contrôlées périodiquement contre les limites maximales par contrepartie et les fonds propres librement disponibles selon l'Ordonnance Fédérale sur les Fonds Propres (OFR).

Les expositions pondérées des contreparties relatives aux risques de crédit s'élèvent à CHF 42.2 Mio. Les fonds propres pris en compte de CHF 318.4 Mio couvrent largement les expositions pondérées des contreparties relatives aux risques de crédit de CHF 42.2 Mio.

Risques de marché

La banque ne possède aucun portefeuille titres de négoce. Le portefeuille titres des immobilisations financières est évalué au prix d'achat amortis sur la période résiduelle des valeurs (« accrual method »). La banque a l'intention de détenir les titres jusqu'à leur maturité. Néanmoins elle suit constamment l'évolution de leurs ratings. Elle est prête, après saisine du Conseil d'Administration, à vendre ses titres si la notation de ces derniers subit une forte dégradation.

La banque contrôle les positions des devises étrangères, entre les actifs et les passifs, afin qu'elles soient toujours équilibrées. De ce fait, les expositions nettes en devises étrangères sont minimales et constamment inférieures à 5% de la somme du bilan.

Risques opérationnels

La banque utilise un système de contrôle interne réalisé selon une planification annuelle et vérifié périodiquement par la Direction. En 2016, la banque a poursuivi la description de manière détaillée des processus principaux des départements, incluant également les processus de contrôle.

Volumes des lettres de crédits ouvertes

L'activité principale de la banque repose sur la confirmation de lettres de crédit. Les positions des lettres de crédits ouvertes au 31.12.2016, par rapport au 31.12.2015 ont diminué de CHF 1'234.8 Mio à CHF 859.6 Mio, soit de 30.4%. Le tassement du commerce extérieur mondial d'environ 30%, les prix des matières premières bas, et l'entrée en production des investissements réalisés en Algérie, ont influencé les commandes des sociétés algériennes, en biens et services étrangers. La diminution des importations de biens et services en Algérie a eu une répercussion sur le volume d'ouverture des nouveaux accreditifs d'importation.

Innovation et projets

La banque s'engage à rester sur un niveau technologique d'avant-garde afin de maintenir une automatisation élevée et de pouvoir exécuter un nombre important de transactions. C'est dans cette optique, que la banque a introduit diverses nouvelles solutions informatiques :

- Introduction d'une nouvelle version du système de front (DOKA 5.06) depuis le 1.6.2016 ;
- Introduction d'une nouvelle plateforme du système de trafic de paiements « GMP » depuis le 1.10.2016 ;
- Introduction d'un contrôle automatique des bénéficiaires et des donneurs d'ordre sur la base de la liste de l'OFAC selon la réglementation sur le Blanchiment d'Argent avec l'outil « Compliance Filter » depuis le 1.1.2016.

En 2017, la banque envisage d'implémenter une base de données (« Datawarehouse ») qui permettra d'exploiter simultanément les données du système bancaire Finnova ainsi que ceux du système du front (DOKA) et d'automatiser de nombreux reportings. Il est aussi prévu d'introduire le format ISO 20022 pour les messages de paiement en CHF et EUR, ainsi que de changer de central téléphonique d'une technologie analogique à une technologie digitale (« Voice over IP »).

Evénements exceptionnelles

Il n'y a pas eu d'événements exceptionnels au sein de la banque.

Perspectives de l'entreprise

La persistance du prix des matières premières à un niveau bas laisse présager que dans l'année à venir la demande de biens et services de l'Algérie, pays exportateur de pétrole brut et de gaz liquide, sera contenue. La banque attend pour l'année 2017 un volume d'ouvertures de lettres de crédit en stagnation et des marges en baisse par rapport à l'année précédente.

Nous prévoyons aussi la poursuite de la croissance des taux d'intérêts à court terme en USD. De l'autre côté, les intérêts en EUR et en CHF resteront à un niveau bas, voire négatif.

C'est dans cette optique que la banque prévoit une amélioration des produits d'intérêts des placements interbancaires d'une part, et d'autre part, un tassement des produits d'intérêts des immobilisations financières, du fait des maturités des obligations à rendement historique haut.

La banque veillera à maintenir les positions de devises étrangères à un niveau minimal, afin de contenir les effets du risque de change sur les actifs et passifs du bilan.

BILAN au 31 décembre

	2016 CHF 1'000	2015 CHF 1'000	Variation CHF 1'000
Actifs			
Liquidités	98'985	69'023	29'962
Créances sur les banques	1'023'343	1'172'747	-149'404
Immobilisations financières	233'076	226'897	6'179
Comptes de régularisation	2'848	2'658	190
Immobilisations corporelles	416	320	96
Autres actifs	379	329	50
Total des actifs	1'359'047	1'471'975	-112'928
– Total des créances de rang subordonné	7'481	12'575	-5'094

Passifs			
Engagements envers les banques	17'593	24'430	-6'837
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	995'413	1'113'142	-117'729
Comptes de régularisation	5'065	3'072	1'993
Autres passifs	378	349	29
Provisions	24'658	19'190	5'468
Capital social	200'000	200'000	0
Réserve légale issue du bénéfice	10'000	9'800	200
Réserves facultatives issues du bénéfice	101'700	98'000	3'700
Bénéfice reporté	91	34	57
Bénéfice de l'exercice	4'149	3'957	192
Total des passifs	1'359'047	1'471'975	-112'928

Opérations hors bilan			
– Engagements conditionnels des accreditifs	859'584	1'234'826	-375'242
– Engagements conditionnels des garanties	12'581	16'283	-3'702
– Engagements irrévocables	32	18	14

Compte de Résultat

	2016 CHF 1'000	2015 CHF 1'000	Variation CHF 1'000
Produits et charges de l'activité bancaire ordinaire			
Résultat des opérations d'intérêts			
– Produit des intérêts et des escomptes 1)	3'901	1'089	2'812
– Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières	1'075	1'446	-371
– Charges d'intérêts	-38	-15	-23
Résultat brut des opérations d'intérêts	4'938	2'520	2'418
Variations de correction de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	0	0	-
Sous-total Résultat net des opérations d'intérêts	4'938	2'520	2'418
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service			
– Produit des commissions sur les titres et les opérations de placements	109	117	-8
– Produit des commissions sur les opérations de crédit	15'855	14'921	934
– Produit des commissions sur les autres prestations de service	740	987	-247
– Charges de commissions	-138	-146	8
Sous-total Résultat des opérations de commissions et des prestations de service	16'565	15'879	686
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	9	-307	316
Charges d'exploitation			
– Charges de personnel	-5'290	-5'180	-110
– Autres charges d'exploitation	-2'775	-2'724	-51
Sous-total Charges d'exploitation	-8'065	-7'904	-161
Amortissements sur immobilisations corporelles	-383	-48	-335
Variations des provisions et autres corrections de valeurs, pertes	-5'368	-4'600	-768
Résultat opérationnel	7'697	5'541	2'156
– Produits extraordinaires	1	4	-3
– Impôts	-3'549	-1'588	-1'961
Bénéfice (résultat de la période)	4'149	3'957	192
Répartition du bénéfice			
Bénéfice	4'149	3'957	192
Bénéfice reporté	91	34	57
Bénéfice au bilan	4'240	3'991	249
Répartition du bénéfice			
– Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	210	200	10
– Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice	3'900	3'700	200
– Autres distributions du bénéfice	0	0	-
Report à nouveau	130	91	39

1) inclus intérêts négatifs de la BNS

Etat des capitaux propres

CHF 1'000	Capital social	Réserve issue du capital	Réserve issue du bénéfice	Réserves facultatives issues du bénéfice et bénéfice reporté	Résultat de la période	Total
Capitaux propres au 1.1.2016	200'000	0	9800	98'034	3'957	311'791
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice			200		-200	0
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice				3'700	-3'700	0
Modification du bénéfice reporté				57	-57	0
Bénéfice (résultat de la période)					4'149	4'149
Capitaux propres au 31.12.2016	200'000	0	10'000	101'791	4'149	315'940

1. Indication de la raison sociale, de la forme juridique et du siège de la banque

La Banque Algérienne du Commerce Extérieur SA est une société par actions dont le siège est établi à Zurich. Elle ne possède pas de participations.

2. Principes de comptabilisation et d'évaluation

2.1 Principes de base

Les présents états financiers représentent les comptes individuels statutaires avec présentation fiable du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société. Les états financiers peuvent inclure des réserves latentes.

Ils sont présentés conformément au Code suisse des obligations (CO), à la Loi sur les banques et les caisses d'épargne (LB) ainsi qu'à l'Ordonnance sur les banques et caisses d'épargne (OB) et aux Prescriptions comptables pour les banques, négociants en valeurs mobilières, groupes et conglomérats financiers (PCB) de la FINMA.

Les chiffres figurant dans le tableau du bilan, du compte de résultat et de l'état des capitaux propres (pages 12-14) et les tableaux du chapitre 3 (page 23 et suivantes) sont arrondis. Les totaux y afférents peuvent, de ce fait, être influencés.

2.2 Principes généraux d'évaluation

L'actif comprend les éléments du patrimoine dont l'entreprise peut disposer en raison d'événements passés, dont elle attend un flux d'avantages économiques et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant. Aucun autre élément du patrimoine ne peut être porté au bilan.

Lorsqu'une estimation fiable de la valeur de la dette n'est pas possible, il s'agit d'un engagement éventuel qui doit être commenté dans l'annexe.

Les capitaux étrangers comprennent les dettes qui résultent de faits passés, qui entraînent un flux probable d'avantages économiques à la charge de l'entreprise et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant. Lorsqu'une estimation fiable de la valeur de la dette n'est pas possible, il s'agit d'un engagement éventuel qui doit être commenté dans l'annexe.

Les capitaux propres résultent de la somme de tous les actifs, diminuée de la somme de toutes les dettes.

Les actifs et passifs ainsi que les affaires hors bilan publiés sous une même rubrique font toujours l'objet d'une évaluation individuelle.

La compensation d'actifs et de passifs, ainsi que de charges et produits sont en principe interdites. La compensation d'actifs et passifs est admise dans les cas suivants :

- Créances et engagements découlant d'opérations de même nature avec la même contrepartie, la même monnaie, la même échéance ou une échéance antérieure de la créance, qui ne pourront jamais, ni à la date du bilan ni jusqu'à l'échéance des transactions compensées, entraîner un risque de contrepartie ;
- Compensation des propres titres de dette et des instruments similaires en portefeuille avec les positions passives correspondantes ;
- Compensation des correctifs de valeur avec les positions actives correspondantes ;
- Compensation dans le compte de compensation des adaptations de valeurs positives et négatives survenues durant la période de référence, sans incidence sur le compte de résultat ;
- Compensations des dettes et créances fiscales latentes envers la même autorité fiscale et dans la mesure où il s'agit du même assujetti ;

-
- La compensation (« netting ») des valeurs de remplacements négatifs et positifs des instruments financiers dérivés, y compris les liquidités remises en qualité de sécurité dans ce contexte (p.ex. comptes de marge), est possible dans la mesure où il existe une convention bilatérale correspondante avec la contrepartie concernée.

Les exceptions suivantes sont admises à l'interdiction de compensation des charges et produits :

- Compensations des corrections de valeur et pertes relatives aux risques de défaillance affectant les opérations d'intérêts avec les récupérations ainsi que les corrections et provisions libérées correspondantes ;
- Compensation des provisions nouvellement constituées ainsi que les autres corrections de valeur et pertes avec les récupérations, ainsi que les provisions et corrections de valeur libérées correspondantes ;
- Compensations des gains et pertes de cours des opérations de négoce ainsi que des positions évaluées en application de l'option de la juste valeur ;
- Compensation des adaptations de valeurs positives et négatives des immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse ;
- Compensation des charges et produits d'immeubles ;
- Compensation du résultat de refinancement des opérations de négoce ;
- Compensation des résultats des opérations de couverture avec les résultats correspondants des opérations couvertes.

2.3 Instruments financiers

Liquidités

Les liquidités sont enregistrées à la valeur nominale.

Créances sur les banques, créances sur la clientèle

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale diminuée des corrections de valeur nécessaires.

Corrections de valeur pour risque de défaillance

Les risques de défaillance relatifs aux créances compromises ainsi que les risques de défaillance latents sont couverts par des corrections de valeur appropriées, tant dans les boucllements intermédiaires que dans le boucllement annuel. La détermination de l'ampleur des corrections de valeur suit une approche systématique, prenant en compte les risques du portefeuille. Les divers critères et procédures relatifs à la constitution de corrections de valeur font l'objet d'une documentation interne détaillée. L'affectation des corrections de valeur est fixée avec précision, de sorte que leur utilisation conforme au but ainsi qu'à la période et à la position soient traçables et vérifiables. Les principes de constitution et de dissolution des corrections de valeur sont fondés économiquement. Dans le cas contraire, il s'agit de réserves latentes qui sont identifiées et traitées en tant que telles.

Les créances compromises sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeur est couverte par des corrections de valeur individuelles.

Les créances compromises sont évaluées à la valeur de liquidation, tout comme les éventuelles sûretés obtenues et une correction de valeur est effectuée en tenant compte de la solvabilité du débiteur. Lorsque le remboursement de la créance dépend exclusivement de la réalisation des sûretés, la part en blanc est intégralement couverte par une correction de valeur.

Le terme valeur de liquidation désigne une estimation de la valeur d'aliénation réalisable. La détermination de la valeur de liquidation est faite à partir du prix estimé du marché. De ce dernier sont retranchés les diminutions de valeur habi-

tuelles, les coûts de détention (coûts d'entretien, de refinancement durant le laps de temps s'écoulant avant la mise aux enchères), ainsi que les charges de liquidation qui devront être encore supportées telles que les impôts de liquidation, les indemnités pour droit de superficie, etc. Les intérêts relatifs à des gages privilégiés seront pris en considération lors de la détention de gages immobiliers postérieurs.

Les intérêts (y compris les intérêts courus) et les commissions correspondantes réputés en souffrance ne sont pas considérés comme des produits.

Les intérêts et les commissions échus depuis plus de 90 jours mais impayés sont considérés comme étant en souffrance (créances en souffrance). En ce qui concerne les crédits en comptes courants, les intérêts et les commissions sont considérés comme étant en souffrance lorsque la limite de crédit accordée est dépassée depuis plus de 90 jours. Dès cet instant, et jusqu'au moment où aucun intérêt échu depuis plus de 90 jours n'est ouvert, les intérêts et commissions courus futurs ne sont pas crédités dans la rubrique « Produit des intérêts et des escomptes ». Une extourne rétroactive du produit des intérêts n'est pas expressément prescrite. En l'absence d'extourne rétroactive, les créances résultant des intérêts accumulés, jusqu'à l'expiration du délai de 90 jours (intérêts échus et impayés ainsi qu'intérêts courus accumulés), sont amorties par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ». Un mode de traitement des intérêts en souffrance qui s'écarte de cette réglementation en ce qui concerne le délai doit être indiqué dans l'annexe sous les principes de comptabilisation et d'évaluation.

Les intérêts en souffrance sont déterminés selon le principe brut. Les corrections de valeurs relatives aux intérêts devenus libres lors d'une autre période de référence sont enregistrées dans la rubrique du compte de résultat « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Les corrections de valeurs pour risque de défaillance qui ne s'avèrent plus nécessaires et qui ne sont pas réutilisées immédiatement pour couvrir d'autres besoins, de même nature, sont, en principe, dissoutes par le compte de résultat. Cette dissolution est effectuée par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Si la dissolution de corrections de valeur libérées, intervenue au cours d'une période comptable est significative, elle est commentée dans l'annexe. L'appréciation de la matérialité peut, à titre de ligne directrice, se fonder sur la détermination d'une dissolution significative de réserves latentes.

Il est toutefois possible de renoncer à la dissolution par le compte de résultat. Dans ce cas, les corrections de valeur libérées représentent des réserves latentes qui doivent être transférées (reclassification) dans la rubrique « Provisions » ou « Réserves pour risques bancaires généraux ». Ce transfert doit être enregistré dans la colonne correspondante de la « Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux » ainsi que leurs variations durant l'année de référence figurant en annexe.

Valeurs de remplacement positives et négatives des instruments financiers dérivés (dérivés)

Par instruments financiers dérivés (dérivés), on entend les contrats financiers dont la valeur découle du prix d'une ou de plusieurs valeurs patrimoniales sous-jacentes (titres de participation et autres instruments financiers, matières premières) ou de taux de référence (intérêts, devises, indices, notations de crédit). Généralement, ces instruments ne requièrent aucun versement initial ou seulement un versement inférieur à celui qui serait nécessaire pour procéder à l'acquisition directe de la valeur de base. Les instruments financiers dérivés peuvent être globalement répartis dans les deux catégories suivantes :

- les opérations à terme fixe : contrats à terme traités en bourse (« futures »), contrats à terme traités hors bourse (« forwards »), swaps et « forward rate agreements » (FRAs) ;
- les options : options traitées hors bourse (over-the-counter/OTC options) et options traitées en bourse (« exchange traded options »). Pour les options, la distinction entre contrats d'options achetés et émis est importante.

Tous les instruments financiers dérivés doivent être évalués à la juste valeur. Les instruments financiers dérivés correspondent toujours à des opérations de négoce, à moins qu'ils ne soient mis en oeuvre à des fins de couverture en dehors du champ des opérations de négoce.

Le résultat de l'évaluation des opérations de négoce est enregistré dans la rubrique du compte de résultat « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ». Le résultat d'évaluation des instruments de couverture est saisi dans le compte de compensation dans la mesure où aucune adaptation de valeur de l'opération de base n'est comptabilisée. Lorsqu'une adaptation de valeur est saisie au niveau de l'instrument de base, en présence d'une opération de couverture, il y a lieu d'enregistrer la modification de la valeur de l'instrument de couverture dans la même rubrique du compte de résultat.

Les valeurs de remplacement positives et négatives des instruments financiers dérivés doivent être publiées dans les rubriques du bilan correspondantes.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent des titres de créance, des titres de participation, des stocks de métaux précieux physiques ainsi que les immeubles et marchandises repris dans le cadre des opérations de crédit et destinés à la revente.

L'évaluation et l'enregistrement au bilan des titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance est effectué à la valeur d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio ou du disagio (composantes du taux) sur la durée (« accrual method »). Les modifications de valeur en lien avec le risque de défaillance sont enregistrées immédiatement dans « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Lorsque des immobilisations financières destinées à être conservées jusqu'à l'échéance sont aliénées avant l'échéance ou remboursées par anticipation, les bénéfices et pertes réalisés correspondant à la composante du taux ne sont pas immédiatement portés en compte mais sont délimités sur la durée d'échéance résiduelle de l'opération.

L'évaluation des titres de créance qui ne sont pas destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (disponibles à la revente) est effectuée selon le principe de la valeur la plus basse. Les adaptations de valeur sont en principe enregistrées globalement dans les « Autres charges ordinaires » ou les « Autres produits ordinaires ». Lorsqu'une répartition entre les adaptations de valeur liées au risque de défaillance et celles découlant des conditions du marché est effectuée, la part des modifications relatives au risque de défaillance est enregistrée dans la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

La délimitation de l'agio ou du disagio sur la durée et ainsi une évaluation au coût d'acquisition adapté (valeur au coût amorti) est également possible, même lorsque ce coût adapté aboutit à un montant supérieur au coût d'acquisition historique, sous réserve que la juste valeur ne soit pas inférieure.

Les titres de participation, stocks de métaux précieux détenus sous forme physique et pour propre compte, immeubles et marchandises repris dans les opérations de crédits et destinés à la revente sont évalués selon la valeur la plus basse. En ce qui concerne les immeubles repris dans le cadre des activités de crédit et destinés à la revente, la valeur la plus basse correspond au montant le moins élevé résultant de la comparaison du coût d'achat et de la valeur de liquidation. Les stocks physiques de métaux précieux compris dans les immobilisations financières, qui sont destinés à la couverture des engagements en comptes métaux, sont évalués et portés au bilan concomitamment à la juste valeur. Les adaptations de valeur sont enregistrées globalement dans les « Autres charges ordinaires » ou les « Autres produits ordinaires ».

Dans le cas d'immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, une réévaluation au plus à concurrence des coûts historiques ou des coûts d'acquisition adaptés doit être enregistrée dès lors que la juste valeur, qui était tombée en dessous de la valeur d'acquisition, augmente par la suite. Le solde des adaptations de valeur est comptabilisé sous les rubriques « Autres charges ordinaires » ou « Autres produits ordinaires ».

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles existent de manière physique et sont utilisées pour des prestations de service ou à des fins d'investissement.

Les investissements dans les nouvelles immobilisations corporelles qui sont utilisés durant plus d'une période comptable et qui sont supérieurs à la limite d'activation doivent être activés, s'ils ont une valeur de marché ou une valeur d'usage.

Des investissements dans des immobilisations corporelles existantes sont activés, dans la mesure où la valeur d'usage ou de marché est durablement augmentée ou s'ils entraînent une augmentation significative de la durée de vie et qu'ils sont supérieurs à la limite minimale d'activation. La limite minimale d'activation est de CHF 50'000.-.

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leurs coûts d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés.

L'amortissement est effectué selon un plan linéaire sur la durée d'utilisation de l'immobilisation corporelle. Il est procédé aux amortissements dès le commencement effectif de l'exploitation de l'objet. La constitution de réserves latentes demeure réservée.

La durée d'utilisation des suivantes catégories d'immobilisations corporelles est estimée être la suivante :

Catégorie d'immobilisations corporelles	Durée d'utilisation
• Installations et transformations des locaux tiers	Durée résiduelle du bail
• Equipements d'entreprise, machines de bureau, meubles	5 ans
• Logiciel développé ou acquis	3 ans
• Télécommunication, autre informatique	3 ans

La préservation de la valeur doit être revue lors de l'établissement de chaque bilan. Il convient de procéder éventuellement à l'enregistrement d'une dépréciation supplémentaire (« impairment ») à la charge du résultat.

Si l'examen de la présentation de la valeur d'une immobilisation corporelle fait apparaître un changement de la durée d'utilisation, la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle utilisation fixée.

L'amortissement périodique et planifié par le compte de résultat d'une immobilisation corporelle est calculé en tenant compte d'une valeur résiduelle attendue à la fin de la période d'utilisation.

Il est requis d'examiner à chaque date du bilan si la valeur des immobilisations corporelles est dépréciée. Cet examen est effectué sur la base de signes laissant présumer que certains actifs pourraient être touchés par de telles pertes de valeur. Le cas échéant, la valeur réalisable est déterminée. La valeur réalisable est déterminée pour chaque actif (évaluation individuelle).

La valeur d'un actif est dépréciée si sa valeur comptable dépasse la valeur réalisable.

Dans le cas où on nécessite une correction de valeur, la valeur comptable est réduite à la valeur réalisable et la réduction de valeur mise en charge au poste « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles ».

Les gains et pertes réalisés par la vente des immobilisations corporelles sont comptabilisés dans « Produits extraordinaires » et « Charges extraordinaires ».

Engagements envers les banques, engagements résultant des dépôts de la clientèle

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale.

Provisions

Une provision est un engagement probable, fondé sur un événement passé, dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais estimables de manière fiable. Cet engagement constitue une dette. Les provisions ne couvrent pas les corrections de valeur d'actifs.

Les provisions ne concernent pas les passifs exigibles non facturés à la date du bilan qui résultent de biens ou de services déjà reçus. Ces derniers sont compris dans la rubrique « Comptes de régularisation » (passifs).

Les obligations, juridiques ou de fait, doivent être évaluées à intervalles réguliers. Une provision doit être constituée si une sortie de fonds apparaît probable et peut être évaluée de manière fiable.

Les provisions existantes doivent être réévaluées à chaque date du bilan. Elles sont augmentées, maintenues ou dissoutes sur la base de ces nouvelles évaluations.

Les provisions qui ne sont économiquement plus nécessaires et qui ne sont pas réutilisées immédiatement pour d'autres besoins de même nature doivent en principe être dissoutes par le compte de résultat.

Les dissolutions par le compte de résultat de provisions, économiquement plus nécessaires, doivent être enregistrées comme suit :

- les provisions pour impôts par la rubrique « Impôts » ;
- les provisions pour engagements de prévoyance par la rubrique « Charges de personnel » ;
- les autres provisions par la rubrique « Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes », à l'exception des provisions de restructuration constituées par la rubrique « Charges de personnel ».

Correctifs de valeur

Pour tous les risques reconnaissables à la date du bilan, la banque procède, selon le principe de la prudence et de manière individuelle, à des rectifications de valeurs et à des provisions. Les risques latents sont couverts par des correctifs de valeur et des provisions forfaitaires. Les autres provisions peuvent contenir des réserves latentes.

Impôts courants

Les impôts courants sont des impôts sur les bénéfices de nature récurrente, en général annuels. Les impôts ponctuels ou les impôts sur transactions ne font pas partie des impôts courants sur les bénéfices. Les impôts courants sur le résultat de la période correspondante sont déterminés conformément aux prescriptions fiscales pertinentes et comptabilisés au passif du bilan sous la rubrique « Comptes de régularisation ».

Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels sont inscrits hors bilan pour leur valeur nominale.

Engagements de prévoyance

Pour le personnel, la banque a conclu un contrat avec une fondation collective d'une compagnie d'assurance pour la prévoyance professionnelle obligatoire. Ce contrat est un plan de prévoyance avec primauté des cotisations. Les cotisations de l'employeur sont comptabilisées comme charges de personnel. Les réserves de contribution de l'employeur ne sont pas activées.

3. Changement des principes d'établissement de bilan et d'évaluation

Les principes d'établissement de bilan et d'évaluation n'ont pas changé par rapport à l'année précédente.

4. Saisie des opérations

Les opérations sont enregistrées dans les livres le jour de leur occurrence et évaluées dès ce jour-là en vue de la détermination du résultat. L'inscription au bilan de toutes les opérations conclues au comptant mais non encore exécutées s'effectue selon le principe de la date de conclusion (« trade date accounting »).

5. Conversion de monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date des transactions. Ce taux est celui du bouclage du jour calendaire précédent ou un taux plus rapproché en cas de fluctuations importantes des cours entre temps. Les gains et pertes résultant du dénouement des transactions et la conversion, au taux de change en vigueur à la date du bilan des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères, sont comptabilisés au compte de résultat.

Les taux de change utilisés pour la conversion des monnaies étrangères sont les suivants :

	Cours de clôture 2016	Cours de clôture 2015
USD	1.016600	0.998700
EUR	1.072655	1.086835
GBP	1.258700	1.477900

6. Evaluation et gestion des risques

La banque poursuit une politique prudente et durable de gestion des risques. Elle veille à maintenir une relation équilibrée entre les risques et la rentabilité en gérant les risques d'une manière active. Le Conseil d'Administration examine régulièrement la situation des risques de la banque. Il a rédigé un règlement interne garantissant que tous les risques importants sont identifiés, limités et contrôlés. Un rapport complet des risques permet à la Direction et au Conseil d'Administration de forger une opinion concrète et actuelle de la situation des risques de la banque. Le Conseil d'Administration effectue une évaluation de la situation des risques et de l'efficacité des mesures entreprises pour gérer les risques, au moins une fois par année.

Risques de crédit

La quasi-totalité des engagements par signature et engagements conditionnels de la BACE est prise sur des banques. Etant donné les turbulences financières actuelles, la vigilance a été renforcée dans le processus de choix des contreparties. Avec le système de limites internes, par contrepartie bancaire et non-bancaire, la banque contrôle périodiquement les risques de crédit par contrepartie. Les expositions par contrepartie sont aussi contrôlées périodiquement contre les limites maximales par contrepartie et les fonds propres librement disponibles selon l'Ordonnance Fédérale sur les Fonds Propres (OFR).

Risques de marché

La banque ne possède aucun portefeuille titres de négoce. Le portefeuille titres des immobilisations financières est évalué au prix d'achat amortis sur la période résiduelle des valeurs (« accrual method »). La banque a l'intention de détenir les titres jusqu'à leur maturité. Néanmoins elle suit constamment l'évolution de leurs ratings. Elle est prête, après saisine du Conseil d'Administration, à vendre ses titres si la notation de ces derniers subit une forte dégradation.

La banque contrôle les positions des devises étrangères, entre les actifs et les passifs, afin qu'elles soient toujours équilibrées. De ce fait, les expositions nettes en devises étrangères sont minimales et constamment inférieures à 5% de la somme du bilan.

Risques opérationnels

La banque utilise un système de contrôle interne réalisé selon une planification annuelle et vérifié périodiquement par la Direction. En 2016, la banque a poursuivi la description de manière détaillée des processus principaux des départements, incluant également les processus de contrôle.

7. Méthodes appliquées pour l'identification du risque de défaillance

La banque restreint les expositions avec les contreparties bancaires et sociétaires en définissant des limites et sous-limites par contrepartie. Le système des limites est périodiquement revu par le Conseil d'Administration. L'ouverture des nouvelles limites, la clôture des limites existantes et la modification des limites existantes sont autorisées par le Conseil d'Administration. L'unité de Risk Management surveille les expositions envers les contreparties de la banque, en s'assurant qu'elles ne dépassent pas les limites accordées par le Conseil d'Administration.

Les notations des contreparties sont également suivies par le Risk Management. Une dégradation de la notation des contreparties est immédiatement communiquée à la Direction de la banque qui prend les mesures nécessaires afin de réduire le risque de défaillance (par exemple diminution ou suppression de la limite, surveillance étroite, etc.). L'achat des titres destinés aux immobilisations financières s'effectue dans le strict respect des critères définis par le Conseil d'Administration. La banque investit dans des titres qui ont au moins une notation BBB- (« investment grade »).

8. Evaluation des sûretés de crédit

La banque n'a pas enregistré de sûretés de crédit durant l'exercice 2016.

9. Politique d'affaires lors de la mise en œuvre des instruments financiers dérivés

La banque n'utilise pas d'instruments financiers dérivés aux fins de couverture ou de négoce.

10. Événements significatifs survenus après la date du bilan

Il n'y a pas eu d'événements susceptibles d'affecter significativement la situation patrimoniale, financière et des résultats de la banque au 31.12.2016.

3. Informations sur le bilan

3.1. Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises

	Natures des couvertures			Total CHF 1'000
	Couvertures hypothécaires CHF 1'000	Autres couvertures CHF 1'000	Sans couverture CHF 1'000	
Hors bilan				
Engagements conditionnels	0	0	872'164	872'164
Engagements irrévocables	0	0	32	32
Total hors bilan 2016	0	0	872'196	872'196
2015	0	11'523	1'239'605	1'251'128

La banque ne présente aucune créance compromise en 2015 et 2016.

3.2 Répartition des immobilisations financières

	Valeur comptable		Juste valeur	
	2016 CHF 1'000	2015 CHF 1'000	2016 CHF 1'000	2015 CHF 1'000
Titres de créance				
– dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	233'076	226'897	237'155	229'235
Total	233'076	226'897	237'155	229'235
– dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	138'284	144'125	141'752	145'762

Répartition des contreparties selon la notation

	De AAA à AA-	De A+ à A-	De BBB+ à BBB-	De BB+ à B-	inférieur à B-	sans notation
Titres de créance						
Valeurs comptables CHF 1'000	154'458	68'446	10'172	-	-	-

Agence de rating: Fitch. Si la notation Fitch n'est pas disponible, on adopte le correspondant de la notation Fitch selon la table de correspondance de la FINMA (Circ. FINMA 21/1 Cm 62, 63).

3.3 Présentation des immobilisations corporelles

	2015			2016			
	Valeur d'acquisition CHF 1'000	Amortissements cumulés CHF 1'000	Valeur comptable à la fin de l'année 2015 CHF 1'000	Investissements CHF 1'000	Désinvestissements CHF 1'000	Amortissements CHF 1'000	Valeur comptable à la fin de l'année 2016 CHF 1'000
– Software acquis séparément ou développé à l'interne	1'602	-1'282	320	478	0	-383	416
Total des Immobilisations corporelles	1'602	-1'282	320	478	0	-383	416

Leasing opérationnel

	31.12.15 CHF 1'000	31.12.16 CHF 1'000
Des engagements de leasing non portés au bilan		
Attendu jusqu'à 12 mois	12	3
Attendu au cours de 12 mois et 5 ans	3	0
Après 5 ans	0	0
Total des engagements de leasing non portés au bilan	15	3
– les engagements qui peuvent être dénoncés dans un délai n'excédant pas une année.	15	3

3.4 Répartition des autres actifs et autres passifs

	Autres Actifs		Autres Passifs	
	2016 CHF 1'000	2015 CHF 1'000	2016 CHF 1'000	2015 CHF 1'000
Impôts indirects	282	232	313	268
Comptes de règlement	98	98	0	0
Divers actifs et passifs	0	0	66	81
Total autres actifs et passifs	379	329	378	349

3.5. Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance

a) Réserves de contribution de l'employeur (RCE)

	Valeur nominale à la fin de l'année 2016	Renonciation d'utilisation à la fin de l'année 2016	Montant net à la fin de l'année 2016	Montant net à la fin de l'année 2015	Influence de la RCE sur les charges du personnel	
					2016	2015
CHF 1'000						
Institutions de prévoyance	103	0	103	97	0	0
Total	103	0	103	97	0	0

Les réserves de contribution de l'employeur ne sont pas activées.

b) Présentation de l'avantage / engagement économique et des charges de prévoyance

	Excédent / insuffisant de couverture à la fin de l'année 2016	Part économique de la banque		Modification de la part économique par rapport à l'année précédente (avantage / engagement économique)	Cotisations payées pour le 2016	Charges de prévoyance dans les charges du personnel	
		2016	2015			2016	2015
CHF 1'000							
Plans de prévoyance avec excédent	0	0	0	0	570	570	577
Total	0	0	0	0	570	570	577

Pour le personnel, la banque a conclu un contrat avec une fondation collective d'une compagnie d'assurance pour la prévoyance professionnelle obligatoire. Ce contrat est un plan de prévoyance avec primauté des cotisations. Les cotisations de l'employeur sont comptabilisées comme charges de personnel. Les réserves de contribution de l'employeur ne sont pas activées.

3.6. Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux ainsi que leur variation durant l'exercice de référence

	Etat à la fin de l'année 2015	Utilisations conformes au but	Reclassifications	Différences de change	Intérêts en souffrance, recouvrements	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte du résultat	Etat à la fin de l'année 2016
en CHF 1'000								
Autres provisions	19'190			100		5'368		24'658
Total des provisions	19'190			100		5'368		24'658

Les autres provisions sont divisées en provisions économiquement nécessaires (KCHF 438) et provisions forfaitaires à caractère de réserves (KCHF 24'220). Le montant excédent le seuil fiscalement admis est imposé.

3.7 Capital Social

	2016			2015		
	Valeur nominale totale CHF 1'000	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende CHF 1'000	Valeur nominale totale CHF 1'000	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende CHF 1'000
Capital social						
Actions nominatives						
Capital-actions libérées	200'000	200'000	200'000	200'000	200'000	200'000
Total du capital social	200'000	200'000	200'000	200'000	200'000	200'000

3.8 Indication des créances et engagements envers les parties liées

	Créances 2016	Créances 2015	Engage- ments 2016	Engage- ments 2015	Hors bilan 2016	Hors bilan 2015
	CHF 1'000	CHF 1'000	CHF 1'000	CHF 1'000	CHF 1'000	CHF 1'000
Participants qualifiés	25'562	22'713	49	47	571'847	581'781

La banque confirme que les opérations du bilan et hors bilan ont été octroyées à des conditions conformes au marché. La plupart des transactions de la banque dans le domaine du financement des opérations du commerce extérieur par le biais de confirmation de crédit documentaire s'effectuent avec la Banque Nationale d'Algérie, Alger (BNA) (environ 95%).

3.9 Indication des participants significatifs

Participants significatifs et groupes de participants liés par des conventions de vote	2016		2015	
	Nominal CHF 1'000	Part en %	Nominal CHF 1'000	Part en %
avec droit de vote				
– Banque Nationale d'Algérie (BNA), Alger*	100'000	50	100'000	50
– Fonds National d'Investissement (FNI), Alger*	100'000	50	100'000	50

* Le propriétaire est l'Etat Algérien.

Tant que la réserve légale issue du bénéfice et la réserve issue du capital ne dépassent pas à elles deux la moitié du capital-actions, elles ne peuvent être employées qu'à couvrir des pertes ou à prendre des mesures permettant à l'entreprise de se maintenir en temps d'exploitation déficitaire, d'éviter le chômage ou d'atténuer les conséquences.

3.10 Présentation de la structure des échéances des instruments financiers

	A vue	Démon- çable	Echu				Total
			D'ici 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 12 mois et 5 ans	Après 5 ans	
Actifs / instruments financiers	CHF 1'000	CHF 1'000	CHF 1'000	CHF 1'000	CHF 1'000	CHF 1'000	CHF 1'000
Liquidités	98'985	0	0	0	0	0	98'985
Créances sur les banques	36'254	729'078	160'417	97'594	0	0	1'023'343
Immobilisations financières	0	0	3'007	13'107	51'094	165'868	233'076
Total 2016	135'239	729'078	163'424	110'701	51'094	165'868	1'355'404
Total 2015	142'742	441'543	647'015	34'553	53'518	149'296	1'468'667

Fonds étrangers / instruments financiers

Engagements envers les banques	7'427	0	10'166	0	0	0	17'593
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	987'743	0	7'670	0	0	0	995'413
Total 2016	995'170	0	17'836	0	0	0	1'013'006
Total 2015	1'119'538	0	18'034	0	0	0	1'137'572

3.11 Présentation des actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile

	31.12.2016		31.12.2015	
	Suisse CHF 1'000	Etranger CHF 1'000	Suisse CHF 1'000	Etranger CHF 1'000
Actifs				
Liquidités	98'985	0	69'023	0
Créances sur les banques	66'104	957'239	98'606	1'074'141
Immobilisations financières	150'559	82'517	166'192	60'705
Comptes de régularisation	2'848	0	2'658	0
Immobilisations corporelles	416	0	320	0
Autres actifs	379	0	329	0
Total des actifs	319'292	1'039'755	337'129	1'134'846
Passifs				
Engagement envers les banques	0	17'593	0	24'430
Engagement résultant des dépôts de la clientèle	5'143	990'270	3'444	1'109'699
Comptes de régularisation	5'065	0	3'072	0
Autres passifs	371	7	328	22
Provisions	24'658	0	19'190	0
Capital social	200'000	0	200'000	0
Réserve légale issue du bénéfice	10'000	0	9'800	0
Réserves facultatives issues du bénéfice	101'700	0	98'000	0
Bénéfice reporté	91	0	34	0
Bénéfice de l'exercice	4'149	0	3'957	0
Total des passifs	351'177	1'007'870	337'825	1'134'151

3.12 Répartition du total des actifs par pays et par groupes de pays (principe du domicile)

Actifs	2016		2015	
	CHF 1'000	Part en %	CHF 1'000	Part en %
Suisse	319'292	23.49%	337'129	22.90%
Allemagne	364'605	26.83%	239'939	16.30%
Danemark	14	0.00%	129	0.01%
France	65'523	4.82%	200'654	13.63%
Grande-Bretagne	7'970	0.59%	69'237	4.70%
Jersey	1'614	0.12%	0	0.00%
Liechtenstein	3'134	0.23%	0	0.00%
Luxembourg	462'797	34.05%	371'080	25.21%
Pays-Bas	9'092	0.67%	12'174	0.83%
Pologne	1'554	0.11%	3'028	0.21%
Norvège	2'573	0.19%	2'592	0.18%
République Slovaque	8'047	0.59%	8'083	0.55%
Suède	1'879	0.14%	1'901	0.13%
Total Europe	1'248'094	91.84%	1'245'946	84.64%
Algérie	43'769	3.22%	64'281	4.37%
Nigeria	5'008	0.37%	0	0.00%
Total Afrique	48'777	3.59%	64'281	4.37%
Bahrein	0	0.00%	106'861	7.26%
Corée du Sud	3'026	0.22%	4'558	0.31%
Hong Kong	4'100	0.30%	0	0.00%
Japon	0	0.00%	4	0.00%
Quatar	45'747	3.37%	0	0.00%
Total Asie	52'873	3.89%	111'423	7.57%
Canada	0	0.00%	2	0.00%
Etats-Unis	3'007	0.22%	46'092	3.13%
Total Amérique du Nord	3'007	0.22%	46'094	3.13%
Chile	2'093	0.15%	0	0.00%
Total Amérique du Sud	2'093	0.15%	0	0.00%
Total autres	4'202	0.31%	4'232	0.29%
Total des actifs	1'359'047	100.00%	1'471'975	100.00%

3.13 Répartition du total des actifs selon la solvabilité des groupes de pays (domicile du risque)

Fitch	Expositions nettes à l'étranger 2016		Expositions nettes à l'étranger 2015	
	CHF 1'000	Part en %	CHF 1'000	Part en %
AAA - AA-	979'283	94.19%	952'590	83.94%
A+ - A-	11'694	1.12%	11'114	0.98%
BBB+ - BBB-	43'769	4.21%	171'142	15.08%
BB+ - BB	-	-	-	-
BB-	-	-	-	-
B+ - B-	5'008	0.48%	-	-
CCC - D	-	-	-	-
Total	1'039'755	100.00%	1'134'846	100.00%

Le système de notation utilisé est celui de l'agence de notation Fitch.

Une agence de notation non reconnue par la FINMA a noté l'Algérie à BBB-.

3.14 Présentation des actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes pour la banque

En raison de notre politique de balance des devises entre les actifs et les passifs la moyenne de la position nette en devises étrangères dans les 3 ans précédent l'année en cours est inférieure à 5% de la somme du bilan.

De ce fait la présentation des actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes n'est pas nécessaire.

4. Informations sur les opérations hors bilan

4.1 Répartition des engagements conditionnels

	2016 CHF 1'000	2015 CHF 1'000	Variation CHF 1'000
Engagements conditionnels			
– Engagements irrévocables résultant d'accréditifs documentaires	859'584	1'234'826	-375'243
– Garanties de prestation de garantie et similaires	12'581	16'283	-3'702
Total des engagements conditionnels	872'164	1'251'109	-378'945

4.2 Répartition des opérations fiduciaires

	2016 CHF 1'000	2015 CHF 1'000	Variation CHF 1'000
Opérations fiduciaires			
– Placements fiduciaires auprès de sociétés tierces	67'354	41'646	25'708
– Autres opérations fiduciaires	0	0	0
Total des opérations fiduciaires	67'354	41'646	25'708

5. Informations sur le compte de résultat

5.1 Répartition du résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur

Répartition selon les secteurs d'activités	2016 CHF 1'000	2015 CHF 1'000	Variation CHF 1'000
– Trésorerie	9	-307	316
Total des opérations de négoce	9	-307	316

5.2 Intérêts négatifs significatifs

Inclus dans les produits d'intérêts sont les intérêts négatifs de la BNS de CHF 0.674 Mio (2015: CHF 0.744 Mio).

5.3 Répartition des charges du personnel

Charges du personnel	2016 CHF 1'000	2015 CHF 1'000	Variation CHF 1'000
Appointements	4'245	3'952	293
Prestations sociales	980	1'056	-76
Autres charges du personnel	66	172	-106
Total des charges du personnel	5'290	5'180	110

5.4 Répartition des autres charges d'exploitation

	2016 CHF 1'000	2015 CHF 1'000	Variation CHF 1'000
Charges d'exploitation			
Coût des locaux	398	467	-69
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	1'449	1'194	255
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au leasing opérationnel	27	38	-11
Honoraires de/des société(s) d'audit	200	263	-63
– dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel	200	255	-55
– dont pour d'autres prestations de service	0	8	-8
Autres charges d'exploitation	701	762	-61
Total des charges d'exploitation	2'775	2'724	51

5.5 Explication des produits et charges extraordinaires

	2016 CHF 1'000	2015 CHF 1'000	Variation CHF 1'000
Produits et Charges extraordinaires			
– Produits extraordinaires	1	4	-3
Total résultat extraordinaire	1	4	-3

5.6 Présentation des impôts courants et latents, avec indication du taux d'imposition

	2016 CHF 1'000	2015 CHF 1'000	Variation CHF 1'000
Impôts courants et latents			
– Charges pour les impôts courants sur le bénéfice et le capital	3'549	1'588	1'961
Total impôts	3'549	1'588	1'961

Taux d'imposition pondéré moyen sur le résultat opérationnel	46.1%	28.7%
--	-------	-------

Exigences de publication liées aux fonds propres et à la liquidité

Selon Circ.-FINMA 2008/22 (publication partielle selon Cm 7 et s.)

Des exigences de fonds propres		
CHF 1'000	2016	2015
Fonds propres pris en compte	318'386	314'588
Fonds propres de base durs (CET1)	311'791	307'834
Supplémentaire de capital (AT1)	0	0
Fonds propres (T1)	311'791	307'834
Capital supplémentaire (T2)	6'595	6'754
Fonds propres nécessaires	44'811	45'589
Risque Crédit	42'206	43'223
Les risques sans contrepartie	33	26
Risque de marché	15	198
Risque opérationnel	2'556	2'142
(-) Déductions des fonds propres nécessaires	0	0
du volant capital anticyclique	0	0
total des fonds propres pondérés par les risques	560'134	569'863
Volant anticyclique en relation de ratio des fonds propres pondérés par les risques	0.00%	0.00%
Taux de capital		
Ratio CET1 en % des positions pondérées par le risque	55.66%	54.02%
Ratio T1 en % des positions pondérées par le risque	55.66%	54.02%
Ratio relatif aux fonds propres réglementaires totaux en % des positions pondérées par le risque	56.84%	55.20%
Exigences en CET1 selon les dispositions transitoires de l'OFR	7.00%	7.00%
exigences minimales	4.50%	4.50%
Volant de fonds propres	2.50%	2.50%
du volant capital anticyclique	0.00%	0.00%
Disponible CET1 après déduction des exigences	55.66%	54.02%
Objectif du CET 1 (selon Circ.-FINMA 2011/2)	7.00%	7.00%
L'objectif de la banque catégorie 4 ou la banque catégorie 5	7.00%	7.00%
du volant capital anticyclique	0.00%	0.00%
Disponible CET1 après déduction des exigences	55.66%	54.02%
Objectif de fonds propres T1 (selon Circ.-FINMA 2011/2)	8.50%	8.50%
L'objectif de la banque catégorie 4 ou la banque catégorie 5	8.50%	8.50%
du volant capital anticyclique	0.00%	0.00%
Disponible Tier1 après déduction des exigences	55.66%	54.02%
Objectif de fonds propres réglementaires (selon Circ.-FINMA 2011/2)	10.50%	10.50%
L'objectif de la banque catégorie 4 ou la banque catégorie 5	10.50%	10.50%
du volant capital anticyclique	0.00%	0.00%
Fonds propres réglementaires disponibles après déduction des exigences	56.84%	55.20%

Ratio de levier

CHF 1'000	2016	2015
Ratio de levier	20.28%	17.82%
Fonds propres de base (CET1 + AT1)	311'791	307'834
Exposition globale soumise	1'537'261	1'727'086

Liquidity Coverage Ratio

CHF 1'000	2016	2015
le pourcentage de la liquidité à court terme LCR		
Moyenne 1er trimestre	207.82%	286.37%
Moyenne 2ème trimestre	248.47%	301.84%
Moyenne 3ème trimestre	270.40%	245.35%
Moyenne 4ème trimestre	243.27%	196.29%
Actifs liquides de haute qualité (moyenne de l'année)	258'324	236'914
Moyenne 1er trimestre	256'378	233'623
Moyenne 2ème trimestre	262'806	234'168
Moyenne 3ème trimestre	253'825	234'669
Moyenne 4ème trimestre	260'288	245'194
Sorties de nettes de trésorerie (moyenne de l'année)	107'501	95'304
Moyenne 1er trimestre	123'365	81'531
Moyenne 2ème trimestre	105'769	77'576
Moyenne 3ème trimestre	93'870	97'170
Moyenne 4ème trimestre	106'998	124'938



KPMG SA
Audit Financial Services
111 Rue de Lyon
CH-1203 Genève

Case postale 347
CH-1211 Genève 13

Téléphone +41 58 249 25 15
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de

Banque Algérienne du Commerce Extérieur SA, Zurich

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Banque Algérienne du Commerce Extérieur SA, comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état des capitaux propres et l'annexe (pages 12 – 36) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016. Les comptes de l'exercice précédent ont été audités par un autre organe de révision.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.


Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA



Philippe Ruedin
Expert-réviser agréé
Réviser responsable



Daniel Merz
Expert-réviser agréé

Genève, le 20 avril 2017

البنك الجزائري للتجارة الخارجية (ش.م)

BANQUE ALGERIENNE DU COMMERCE EXTERIEUR S.A.

ALGERISCHE AUSSENHANDELSBANK AG

ZURICH